



divorce sous contrat de mariage les droits

Par **simonhalb**, le **23/04/2009** à **10:19**

mon amie est étrangère cela fait 4ans qu'elle est marié et veut divorcer,ils se sont marié sous le régime d'un contrat de mariage ,elle ne travail pas actuellement.ma question est la suivante peut elle demander une pension alimentaire ou une subvention de la part de son mari le temps qu'elle trouve un logement et un travail???? merci

Par **ardendu56**, le **23/04/2009** à **21:56**

simonhalb, bonsoir,

Oui, votre amie peut demander au JAF, une pension alimentaire. Le fait qu'ils se soient marié avec un contrat de mariage, n'a aucune incidence sur la PA.

Bien à vous.